



CHARTRE DE BONNE CONDUITE

CONCOURS TOP CULTURE HIVER 2019

Article 1 – Organisation du jeu :

DYNSEO (ci-après la « société organisatrice »)

Numéro de Siret : 792354482 dont le siège social est situé au 17 Rue des Belles Feuilles, 75116 Paris.

Organise du 28/01/2019 au 08/02/2019 un concours mondial inter-résidences appelé : « Top Culture » (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans la présente Charte de bonne conduite.

Article 2 – Conditions générales de participation :

La participation au Jeu (fait d'accéder à une série de questions dans l'application) implique l'acceptation sans réserve de la présente Charte de Bonne Conduite, en toutes ses stipulations. Tout litige concernant son interprétation sera tranché souverainement et sans appel par la société organisatrice.

Article 3 – Présentation du Jeu :

Top Culture est un concours opposant des résidences et des particuliers sur un jeu de culture générale pendant une durée de de 10 jours de jeu. Ce Jeu se fait à partir d'une application mobile disponible sur tablette et smartphone, et spécialement créée pour l'événement par la société organisatrice. Ainsi, chaque jour du concours, les participants reçoivent une nouvelle série de 32 questions (16 faciles et 16 plus difficiles).

En parallèle à ce concours, un Prix « Coup de Cœur » est organisé. Toute personne peut candidater, et soumettre ses photos représentant l'esprit du concours Top Culture (n'hésitez pas à être original !). Une plateforme est mise à disposition afin d'envoyer les photos (sans limitation de nombre). Toutes les photos envoyées seront visibles sur celle-ci et chacun pourra voter pour sa préférée. Tout le monde peut voter (résidents, personnels de l'établissement, familles, etc.). Cependant, un seul vote est autorisé par personne et par jour.

L'établissement qui recevra le plus de « j'aime » sur l'ensemble de ses photos se verra récompensé par un lot, décrit ci-dessous.

Les votes provenant de mails non valides ou de mails jetables (yopmail par exemple) ne seront pas pris en compte.

Article 4 – Les lots :

Pour les établissements :

Le 1er du classement général gagne une tablette SAMSUNG accompagnée de notre programme Stim'Art Edith ou Joe, ainsi que nos applications E-Souvenirs, et Bille qui roule.

Le 2^{ième} du classement général gagnera tablette SAMSUNG accompagnée de notre application E-Souvenirs.

Le 3^{ième} du classement général gagnera nos applications E-souvenirs et la Bille qui roule.

Pour les 10 premiers de la catégorie Résidence Médicalisée, DYNSEO leur offre un accès à Dynseo Family offert pendant un an.

Pour les 10 premiers de la catégorie Résidence Autonomie, DYNSEO leur offre l'application Bille qui roule.

Pour le trophée Coup de cœur :

DYNSEO offre pour l'établissement gagnant du trophée coup de cœur une tablette SAMSUNG accompagnée de notre application E-souvenirs.

Le gagnant est celui qui aura reçu le plus de votes sur l'ensemble de ses photos.

Nos partenaires remettront également leur propre prix Coup de cœur à la photo de leur choix.

- AMi2 offre à leur prix coup de cœur une boîte de chocolats.
- ARDOIZ offre à leur prix coup de cœur une tablette ardoiz neuve et un an d'abonnement aux services ardoiz inclus.
- CULTURE & COMPAGNIE offre à leur prix coup de cœur un abonnement de 3 mois à la Web TV Culture & Compagnie « Art de Vivre ».
- DIGITAL SENIORS offre à leur prix coup de cœur une boîte de chocolats.
- PAPYHAPPY offre à leur prix coup de cœur un abonnement Papyhappy formule 2 étoiles à l'établissement et un Papy reportage au premier de la catégorie Résidence Autonomie ou Résidences Médicalisées France.
-
- SIEL BLEU offre aux deux premiers établissements de leur prix coup de cœur une prestation d'activité physique.

- SUNDAY LOVE offre à leur prix coup de cœur un Sunday et un an d'abonnement à leur offre « Salon connecté ».

Pour les particuliers, l'ensemble des récompenses seront remises par un tirage au sort parmi le Top 100 du classement des particuliers.

Ce tirage au sort sera réalisé par un tiers indépendant My2lBox.

- VACANCIEL offre : un week-end pour 2 personnes de 3 jours/ 2 nuits en pension complète (du vendredi diner au dimanche petit déjeuner) dans un Vacanciel au choix selon, selon les conditions suivantes : offre nominative, non échangeable, non revendable, valable pour un séjour réalisé avant le 14/03 /2020 selon disponibilités, hors suppléments liés au séjour, hors vacances scolaires et week-ends pont, hors Ste Maxime, Courchevel (hiver) et destinations partenaires. Sauf raisons couvertes par les assurances, des frais de modification seront appliqués en cas de changement sur le dossier confirmé.
- ARDOIZ offre : Une tablette ardoiz neuve et un an d'abonnement aux services d'ardoiz inclus.
- DORO offre 10 smartphones à 10 particuliers parmi le tirage au sort du Top 100.
- CULTURE & COMPAGNIE offre : Un abonnement de 3 mois à la Web TV Culture et Compagnie « Art de Vivre ».
- DOCTEUR ORDINATEUR offre : Un forfait de 3 heures d'assistance informatique à domicile.
- DYNSEO offre : Stim'Art Joe, Un programme d'entraînement cérébral sur smartphone et tablette.
- DYNSEO offre : La Bille qui roule, une application de jeux sur tablette Android pour travailler sa motricité fine et attention.
- DYNSEO offre : E-souvenirs l'application d'évocation des souvenirs.
- DYNSEO offre : Une box Mamie Tricot.
- DYNSEO offre : Une box Papy Bricolo.
- HANSA offre : Un mitigeur thermostatique de douche HANSAFIT avec corps anti-brûlures.
- ORDISSIMO offre 5 souris ergonomiques à 5 particuliers ;

D'autres prix pourront venir s'ajouter à cette liste le temps du concours, la liste des lots

remis sera à jour sur le site : <https://www.dynseo.com/top-culture>.

Article 5 – Attribution des lots en cas d'égalité sur le classement Etablissements :

En cas d'égalité, les établissements ex-aequo seront départagés de la manière suivante : Les participants se reporteront, à une date fixée par la société organisatrice, sur l'application Stim'Art EDITH et le jeu « Quizzle » en choisissant le niveau de difficulté « Difficile ». Le résultat pris en compte sera uniquement celui de la première partie jouée en ce jour. Aucune réclamation ne sera prise en compte par la société organisatrice.

Des abonnements Stim'Art et nos applications seront offerts comme compensation à ceux qui ne gagneraient pas la tablette.

Article 6 – Respect des règles :

Participer au concours « Top Culture » implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres Participants.

Les Participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du Jeu et de cette présente Charte de Bonne Conduite (chercher les bonnes réponses sur internet n'est pas fairplay).

La société organisatrice se réserve le droit d'écarter toute personne ne respectant pas totalement la présente Charte de Bonne Conduite.

Convention de preuves :

Il est convenu que les données contenues dans les systèmes d'information de la société organisatrice ont force probante quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au Jeu par la société organisatrice.

DATE ET SIGNATURE